

Le **14 février 2007**, la FCM émettra, dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV), une demande de propositions (DDP) en vue d'allouer des fonds à l'appui de la mise en oeuvre de projets durables et innovateurs visant la valorisation des déchets solides municipaux.

Les occasions de financement de projets d'immobilisations dans le cadre du FMV sont offertes par l'intermédiaire de DDP émises chaque année pour cinq secteurs d'activité municipaux : énergie, déchets, eau, transport et remise en état des sites contaminés. Un processus concurrentiel de DDP permet de déterminer les projets qui répondent le mieux aux objectifs du programme. Comme les fonds disponibles pour chaque DDP sont limités, seuls les meilleurs projets bénéficient d'un financement.

La [DDP de 2007 visant les déchets](#) vise principalement à financer des projets de valorisation des déchets d'une qualité exceptionnelle, qui pourront constituer des modèles pour d'autres administrations municipales. L'approbation du financement sera fondée sur le pourcentage de déchets détournés des lieux d'enfouissement ainsi que sur les avantages sociaux et économiques attendus du projet. Au total, le FMV accordera jusqu'à 10 millions de dollars sous forme de prêts à faible taux d'intérêt et jusqu'à 1.6 million de dollars sous forme de subventions dans le cadre de la DDP de 2007 visant les déchets.

Les administrations municipales et leurs partenaires peuvent présenter leur candidature. Aux fins d'admissibilité au FMV, on entend par « partenaires » les entreprises privées qui, après avoir participé à un processus concurrentiel, ont conclu des contrats à long terme de gestion des déchets avec des municipalités.

Le formulaire Projet de candidature du FMV, ainsi que l'information détaillée sur les exigences et le déroulement de la DDP, seront disponibles en ligne sur le site Web du [Centre pour le développement des collectivités viables](#) ou en communiquant avec [la coordonnatrice](#) des dossiers mentionnée ci-dessous après le 14 février 2007.

La date limite pour faire parvenir le projet de candidature à la présente DDP est le **14 mars 2007**.

Les demandeurs dont le projet de candidature sera retenu seront avisés et invités à soumettre une proposition détaillée qui sera examinée par un comité indépendant d'experts. La date de clôture de la DDP de 2007 visant les déchets est le **1^{er} mai 2007**. Les décisions finales concernant le financement seront prises en septembre 2007.

Outre le financement de [projet d'immobilisations](#), le FMV offre des [subventions](#) pour des études de faisabilité, des essais sur le terrain et la [planification de collectivités viables](#).

Si vous désirez poser des questions sur la DDP de 2007 visant les déchets, émise dans le cadre du FMV, veuillez vous adresser à :

Nathalie Lapointe, coordonnatrice des dossiers, Fonds municipal vert
24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3
Téléphone : 613-907-6261; télécopieur : 613-244-1515
Courriel : dechets.dp@fcm.ca